



Saint-Juéry, le 10 juillet 2024

Objet : **Dossier Unique 2024/2025**

Madame, Monsieur,

Le Dossier Unique regroupant l'inscription à la cantine scolaire et aux différents accueils de loisirs a été mis en place dans un souci de simplification.

Ce Dossier Unique permet de collecter une seule fois les informations du foyer, pour simplifier les inscriptions aux activités. La constitution de ce dossier est une démarche préalable à toute inscription aux prestations suivantes :

- **Cantine municipale** pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville,
- **Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) des Francas**, pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville,
- **Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des Francas**, pour les enfants de moins de 12 ans,
- **Accueil de loisirs du service jeunesse** de la Mairie, pour les enfants qui entrent en 6ème.

Vous trouverez ci-joint la nouvelle version du dossier unique pour chaque famille. **Nous vous demandons de vérifier, rectifier ou compléter les renseignements uniquement au stylo rouge.**

Une fois renseigné et signé, **votre dossier accompagné de l'ensemble des pièces demandées** devra être retourné à l'accueil de la mairie de Saint-Juéry, au rez-de-chaussée, **entre le 15 juillet et le 23 août 2024**.

Je vous rappelle également que **la réinscription de votre ou vos enfants à la cantine**, au moyen du dossier unique, pour l'année scolaire 2024/2025 **est conditionnée au règlement de l'ensemble des factures de cantine de l'année scolaire 2023/2024**.

J'attire votre attention sur le fait que vous devrez vous rapprocher des services concernés pour finaliser votre inscription et réserver les activités souhaitées.

Je vous invite donc à prendre contact, pour toute information, avec le service des affaires scolaires de la mairie, au 05 63 76 07 00 et/ou l'association des Francas de Saint-Juéry au 05 63 45 35 91.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

M. David DONNEZ
Maire de Saint-Juéry
Conseiller Départemental